



# Ville d'Aire sur l'Adour

Place de l'Hôtel de Ville - CS 70165 - 40000 Aire sur l'Adour Cedex

Tél. +33 (0)5 58 71 47 00 - Fax : +33 (0)5 58 71 84 49 - courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - www.aire-sur-adour.fr

Envoyé en préfecture le 29/07/2025

Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le

ID : 040-214000010-20250729-DELI2025042B-DE

Tout courrier envoyé à la mairie  
doit être adressé  
à l'attention de M. le Maire

L'Hôtel de Ville est ouvert  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
sauf le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Permanence « État-civil »  
le vendredi  
de 17h30 à 19h

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

**OBJET :** Délibération n°2025-042 : Crédit d'un emploi permanent pour le poste de chef de service de police municipale à temps complet – Erreur matérielle.

Je soussigné, LAGRAVE Xavier, maire d'Aire sur l'Adour, certifie qu'une erreur matérielle d'écriture s'est introduite dans la rédaction de la délibération n°2025-042 du 2 juillet 2025 relative à la création d'un emploi permanent pour le poste de chef de service de police municipale à temps complet.

Il a été omis dans les avis du Comité Social Territorial, il faut donc lire « Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ».

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Aire sur l'Adour

Le Maire

Xavier LAGRAVE



Ville d'Aire  
sur l'Adour